

# J-SPRAY CREW NETTOYANT DÉSODORISANT POUR TOILETTES CONCENTRÉ

National Fire Protection Association (NFPA)	Risques d'incendie	Hazardous Material Information System (HMIS)	Santé	3
	Santé		Réactivité	0
Danger spécifique				
Vêtements de protection		Apparence	Pourpre. Liquide Voir la Section 9. DANGER. CORROSIF. PROVOQUE DES BRÛLURES AUX YEUX ET À LA PEAU. NOCIF OU MORTEL SI AVALÉ.	

## Section 1. Identification du produit et de la compagnie

Nom du produit	<b>J-SPRAY CREW NETTOYANT DÉSODORISANT POUR TOILETTES CONCENTRÉ</b>	Code	4603
Utilisation du produit	Industriel/Institutionnel: Le produit de nettoyage. Ce concentré de produit doit être dilué au moyen d'une distributrice de marque SC Johnson Professionnel.	PMS#	461983
FTSS#	126640002	Date de validation	2/21/2001
Siège social aux É.U.	Johnson Wax Professional 8310 16th Street Sturtevant, Wisconsin 53177-0902 Phone: (888) 352-2249 MSDS Internet Address: www.jwp.com	Siège social au Canada	Johnson Wax Professional 100 Matheson Blvd. East, Suite 203 Mississauga, Ontario L4Z 2G7 Phone: (905) 755-0913 or (888) 746-5971
		Date d'impression	2/21/2001
		Remplace	4/19/2000.
		En cas d'urgence	(800) 851-7145

## Section 2. Composition et informations sur les ingrédients

Ingrédients	# CAS	% en poids	Limites d'exposition	CL50/DL50
Alcool ,thylique	64-17-5	1-5	TWA: 1900 (mg/m <sup>3</sup> ) de OSHA (PEL) [États-Unis] TWA: 1880 (mg/m <sup>3</sup> ) de ACGIH (TLV) [États-Unis]	ORALE (DL50): Aiguë: 7060 mg/kg [Rat]. VAPEUR (CL50): Aiguë: 20000 ppm 10 heures [Rat].
Parfum		1-5	Non disponible.	Non disponible.
Alcool isopropylique	67-63-0	1-5	TWA: 980 STEL: 1225 (mg/m <sup>3</sup> ) de OSHA (PEL) [États-Unis] TWA: 983 STEL: 1230 (mg/m <sup>3</sup> ) de ACGIH (TLV) [États-Unis]	ORALE (DL50): Aiguë: 5045 mg/kg [Rat]. CUTANÉE (DL50): Aiguë: 12800 mg/kg [Lapin]. VAPEUR (CL50): Aiguë: 16000 ppm 8 heures [Rat].
Sel de tripotassium d'ÉDTA	17572-97-3	1-5	Non disponible.	Non disponible.
N-Alkyl chlorure de diméthylbenzylammonium	68424-85-1	1-5	Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 426 mg/kg [Rat].
Chlorure de di-n-alkyl diméthylammonium	68424-95-3	1-5	Non disponible.	Non disponible.
Alkylphénoxy polyéthoxyéthanol	26027-38-3	5-10	Non disponible.	Non disponible.
Eau	7732-18-5	60-100	Non disponible.	Non objet.

## Section 3. Identification des risques

Voies d'absorption	Inhalation. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.
Effets aigus potentiels sur la santé	
<b>Yeux</b>	Corrosif. Peut causer des dommages permanents y compris la cécité.
<b>Peau</b>	Corrosif. Peut provoquer des dommages permanents.
<b>Inhalation</b>	Peut provoquer des irritations et effets corrosifs au nez, à la gorge et aux voies respiratoires.
<b>Ingestion</b>	Corrosif. Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

**J-SPRAY CREW NETTOYANT DÉSODORISANT POUR  
TOILETTES CONCENTRÉ**

**Conditions médicales aggravées par une surexposition:** Les individus avec des problèmes respiratoires chroniques tels que l'asthme, l'emphysème, la bronchite chronique, etc., peuvent être plus prédisposés à l'irritation.

Voir Information toxicologique (section 11)

**Section 4. Premiers soins**

**Contact avec les yeux** Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Consulter un médecin immédiatement.

**Contact avec la peau** Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement.

**Inhalation** En cas de respiration difficile Emmener dans un endroit bien aéré. Consulter un médecin immédiatement.

**Ingestion** NE PAS faire vomir! Boire immédiatement et abondamment de l'eau. Ne rien donner par la bouche, à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.

**Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie**

**Inflammabilité du produit** Alors que ce produit possède un point d'éclair inférieur à 200 Deg. F, il constitue une solution aqueuse à base d'alcool qui ne soutient pas la combustion.

**Points d'éclair** CREUSET FERMÉ: 54°C (129.2°F).

**Produits de la combustion** Inconnu.

**Appareils et méthodes de lutte contre les incendies** Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée. Poudre, l'anhydride carbonique.

**Vêtements de protection (feu)** Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

**Special Remarks on Fire and Explosion Hazards** Matières corrosives (Voir section 8 et 10). Exposée à la chaleur de feu, la matière risque de brûler.

**Section 6. Mesures à prendre lors de déversements accidentels**

**Précautions personnelles** Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

**Précautions pour l'environnement et procédures de nettoyage** Éliminer toutes les sources d'inflammation. En cas de déversement important: Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Ramasser avec du sable ou avec un autre matériau non combustible. Placer dans des contenants secs et propres répondant aux normes des méthodes approuvées d'élimination.

**Section 7. Manipulation et entreposage**

**Manutention** Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas y goûter ni l'avaler. Éviter d'inhaler les vapeurs ou le brouillard. Laver abondamment après usage. Retirer et laver les vêtements et les chaussures contaminées avant réutilisation. Le résidu du produit peut rester sur/dans les conteneurs vides. Utiliser toutes les mêmes précautions pour la manutention du conteneur vide et le résidu que pour la manutention du produit. POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

**Entreposage** Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du gel. Conserver le récipient bien fermé. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et de la flamme. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

**Section 8. Contrôles lors de l'exposition/Protection personnelle**

**Contrôles d'ingénierie** Une ventilation usuelle devrait être suffisante pour maintenir le nombre des particules aéroportées à un niveau acceptable. La protection respiratoire n'est pas nécessaire si une bonne ventilation est assurée.

**Protection personnelle**

**Yeux** Lunettes de protection contre les éclaboussures de produits chimiques

**Mains** Gants résistants aux produits chimiques.  
Comprend: Gants de néoprène Gants de caoutchouc

**Respiratoire** Si les brouillards/vapeurs ne sont pas adéquatement limités par la ventilation, utiliser la protection respiratoire appropriée pour éviter la surexposition. Si les conditions du travail exigent l'emploi d'un appareil respiratoire, suivre les recommandations de protection respiratoire de OSHA 29 CFR 1910.134 et ANSI Z88.2

**Pieds** Des chaussures de protection.

**Corps** If major exposure is possible, wear suitable protective clothing and footwear.

**Section 9. Propriétés physiques et chimiques**

État physique et apparence	Liquide
Odeur	Frais.
Couleur	Pourpre. (Fonçée.)
pH	7 [Neutre.]
Gravité Spécifique	1
Point d'ébullition/condensation	>100°C (212°F)
Point de fusion/congélation	<0°C (32°F)
Taux d'évaporation	1
Solubilité dans l'eau	Complète.

**Section 10. Stabilité et réactivité**

Stabilité du produit et réactivité	Le produit est stable.
Conditions d'instabilité	Inconnu.
Incompatibilité avec différentes matières	Réactif avec les agents comburants, les acides.
Produits de décomposition dangereux	Quand exposé au feu: Forme des produits habituels de combustion.
Polymérisation Dangereuse	Ne se produira pas.

**Section 11. Données relatives à la santé et à la toxicologie**

Toxicité aiguë	Corrosif.
Effets d'une exposition chronique	Inconnu.
Autres effets toxiques	Non disponible.

**Section 12. Information sur l'écologie**

Non disponible.

**Section 13. Considérations lors de la disposition**

Information sur les déchets	Le produit non dilué est réglementé par les lois concernant l'environnement et le transport en tant que déchet corrosif. Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérale, provinciales, locales ou d'État.
-----------------------------	---

**Section 14. Renseignements sur l'expédition**

Classification pour le DOT	
DOT Nom d'envoi	Liquides corrosifs n.s.a. ( Composé d'ammonium quaternaire. )
DOT Class	Classe 8 : Produit corrosif
UN/NA	UN1760
Groupe de Conditionnement	III
DOT Special Considerations	Quantité limitée

TDG Classification

**Section 15. Information réglementaire**

Les renseignements dans cette section se rapportent aux ingrédients dans la section 2.

Réglementation des É.-U.

**Federal** SARA 313 - Préavis et rapport de déversement de substances toxiques: Alcool isopropylique  
CERCLA : Substances dangereuses: Alcool ,thylique, Alcool isopropylique

**état** New Jersey - Liste des déversements: Alcool isopropylique  
New Jersey: Alcool ,thylique, Alcool isopropylique  
Massachussets - Liste des déversements: Alcool ,thylique, Alcool isopropylique  
Massachussets RTK: Alcool ,thylique, Alcool isopropylique  
Pennsylvanie RTK: Alcool ,thylique, Alcool isopropylique

Ils n'y a pas des principes qui sont soumis la necessite de rapporter en suivant 'Proposition 65' de Californie.

**Information sur les produits enregistrés** Sans objet.

Règlements canadiens

**NPRI canadien** NPRI canadien: Alkylphénoxy polyéthoxyéthanol.

**SIMDUT Classification** SIMDUT CLASSE E: Liquide corrosif.

**Symbole du SIMDUT**



**Information sur les produits enregistrés** Sans objet.

**Inventaire des Produits Chimiques** Tous les ingrédients de ce produit figurent ou ils sont exemptes du Inventaire Américain des Substances Chimiques (Toxic Substance Control Act -TSCA).

**Section 16. Renseignements supplémentaires**

**Autres considérations spéciales** Non disponible.

**Version** 1.01

**Avis au lecteur**

*Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-inclus. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.*